

RAMA : décret du 6 février 2026

 Publié le 12 février 2026

 De Uriopss Centre

GRAND ÂGE

ARTICLE



INFO NATIONALE



Dans le cadre de la mise en œuvre d'un modèle unique du Recueil Annuel des Rapports d'Activité Médicale (RAMA), le décret n°2026-68 du 6 février 2026 crée un traitement de données à caractères personnelles conforme au RGPD qui précisent notamment les données personnelles qui sont collectées et transmises ainsi que leur durée de conservation. Vous trouverez ci-contre le texte du décret.

Note d'information

Portée géographique : France entière

Numéro de fiche

114.17 Ko